

# Conseil communal de Lausanne

7h 18

**Initiative :** interpellation urgente  
**Titre :** Quartier Closelet: jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ?  
**Initiant-e(-s) :** Françoise Piron

---

**La Ville a déclaré ouvertement la guerre aux places de parc, ce qui n'est pas nouveau, toutefois le processus a pris l'accélérateur ces derniers mois et engendre insécurité et déséquilibre au quotidien. Dans certain quartier, comme celui du Closelet, l'action est poussée à l'extrême au détriment du bon sens. Les aménagements qui ont été mis en place autour de ce centre commercial impactent non-seulement les riverains mais aussi tout l'équilibre de vie et bien au-delà du quartier. À tel point que de plus en plus de familles optent pour la périphérie pour les achats du week.end, alors quid de l'impact sur le climat ? Jusqu'où va-t-on devoir subir cette politique de plus en plus sourde aux réactions de désarroi des habitantes et habitants, et des commerces ?**

---

[Depuis l'été dernier un coup d'accélérateur a été donné à la politique de suppression des places de parc à Lausanne. Sous couvert d'urgence climatique tous les coups sont permis. En termes d'équilibre de vie se loger est un besoin fondamental prôné par la Ville, qu'en est-il du besoin de se nourrir ? Avec les derniers aménagements autour du centre commercial Closelet, la question se pose.

Faire ses courses à vélo pour une personnes seule et en bonne santé ne pose pas de problème. C'est une autre affaire lorsqu'il s'agit de nourrir toute une famille ou que vous êtes une personne à mobilité réduite. En ce sens nous avons une situation équilibrée et pratique pour toutes et tous autour de ce centre et depuis quelques mois ce lieu très fréquenté, agréable et plein de vie a pris soudain une allure plus austère, se vide de ses usagères et usagers et la clientèle se plaint quotidiennement. Résultat un risque de désertion de ce centre au profit des grandes enseignes des communes avoisinantes. Que s'est-il bien passé ?

La politique implacable de la Ville a dû passé par là ! Tout d'abord avec une réduction massive des places de parc : 17 places en épis au nord ont été réduites à 8, et au sud 15 places supprimées au profit de 4 et deux livraisons. Venir faire ses courses en voiture est devenu quasi impossible, après deux ou trois tours du pâté de maisons, les gens renoncent et se dirigent sur Pully, en particulier les week-ends.

À cela s'ajoute, qu'aucune place pour personnes à mobilité réduite ne semble prévue. Les bandes cyclables qui encerclent le centre commercial sont disposées de manière gênante pour les personnes qui font leurs courses et crée de l'insécurité. Celle côté nord gêne la personne avec un caddie pour accéder au coffre de sa voiture, une situation difficile en particulier pour les personnes âgées. Rappelons que cette rue est en pente. Des résidant.e.s avec macaron en recherche de place se résignent à stationner sur ces quelques places devant les magasins. Enfin, aucune information n'a été envoyée dans l'ensemble du quartier à ce sujet, encore moins de consultation menée auprès des grandes enseignes directement impactées par ces transformations.]

# Conseil communal de Lausanne

---

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Il semble qu'aucune information ni consultation préalable n'a été menée avec les commerces directement impactés par ces aménagements, pourquoi ?
  - 2) À ce jour aucune place pour personnes à mobilité réduite n'est prévue dans cette zone, comment justifiez-vous ce choix ?
  - 3) Plus largement comment avez-vous analysé en termes de besoins cette suppression importante des places de parc autour d'un centre commercial particulièrement bien fréquenté et fort utile à la population ?
  - 4) Comment avez-vous évalué en termes de sécurité cette nouvelle disposition en termes de tracé et de nombre de pistes cyclables ?
  - 6) Avez-vous envisagé de mettre en place des mesures de compensation ? Comme par exemple une politique de livraison à domicile, un service pour les aînés ou les personnes à mobilité réduite.
- 

Lausanne, le 16 janvier 2024  
PIRON

Mme Françoise

Signataire(s) :

